

**COMMUNE DE BENAIX**

**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE LEGALEMENT CONSTITUEES SUR  
LA COMMUNE**

Nom officiel de la servitude	Code	Référence du texte législatif	Acte d'institution	Service responsable
Servitude de protection des monuments historiques.  Château , village sur commune de Montségur	<b>AC 1</b>	Loi du 31.12.1913 modifiée et complétée. Loi du 02.05.1930 (art. 28) modifiée par l'article 72 de la loi n° 83.8 du 07.01.1983 Loi n° 79.1150 du 29.12.79 complétée.	Inv. Monuments historiques : 03/03/1989	Service territorial de l'architecture et du patrimoine Préfecture 4 , rue de la Préfecture 09 007 Foix Cedex 05.34.09.36.21
Servitude de protection des sites et des monuments naturels inscrits : - Site de Montségur	<b>AC2</b>	Site classé 19/12/2001		Service territorial de l'architecture et du patrimoine Préfecture 09000 FOIX
Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	<b>T7</b>	Code des transports Art L.6352-1 et code de l'aviation civile Art R.244-1 D.244-2 à D.244-4	Arrêté du 07/06/2007 et 25/07/1990	DGAC / SNIA SO Pôle de Bordeaux Aéroport bloc technique TSA 85002 33688 Mérignac cédex

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN ANNEXE DES SERVITUDES :**

Bois et forêts soumis au régime forestier				ONF rue Paul Delpech 09 000 Foix
Points de captages des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales. Sans DUP				ARS – Délégation territoriale de l'Ariège 1, bd Alsace Lorraine 09008 – Foix Cedex Tél. : 05.34.09.36.36

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur tous les cours d'eau du territoire.